

Document explicatif – modification réglementaire urbanisme

Informations générales

Titre	Modifier le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'autoriser certaines constructions résidentielles dans les secteurs de niveau sonore élevé en zone agricole.
Résumé	Autoriser dans le secteur de niveau sonore élevé les résidences construites en vertu de l'article 105 de la LPTAA, en plus de l'article 40 déjà autorisé.
Concordance	Non
Date	5 septembre 2023

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	Tous les districts
Territoire visé	Tout le territoire
Objet	Modifier l'article 953 pour ajouter une exception à la construction résidentielle en secteur de niveau sonore élevé pour les résidences autorisées en vertu de l'article 105 de la LPTAA
Approbation référendaire	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 113, al. 2, par. 16.1°